

Burundi : la situation sécuritaire s'est améliorée en 18 mois selon la CNIDH

@rib News, 07/07/2017 – Source Xinhua La situation sécuritaire s'est améliorée de manière très significative au Burundi en 2016 et au premier semestre 2017, selon Jean-Baptiste Baribonekeza, président de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme (CNIDH) du Burundi. M. Baribonekeza intervenait vendredi devant l'Assemblée nationale au cours d'une présentation d'un rapport sur la situation sécuritaire et des droits humains qui a prévalu dans le pays en 2016 et au premier semestre 2017.

"En effet, nous avons relevé tout au long des 18 derniers mois une nette amélioration de la situation sécuritaire et des droits de l'homme à travers tout le territoire burundais et une diminution sensible des violations des droits humains particulièrement en ce qui concerne les arrestations et les cas de torture", a-t-il précisé. Dans cette sentence, M. Baribonekeza s'appuie notamment sur l'ampleur des plaintes réceptionnées et les visites faites sur terrain par les cadres de la CNIDH. Celle-ci, a-t-il détaillé, a réceptionné 2.033 plaintes d'allégations de violation des droits de l'homme en 2016. En revanche au premier semestre 2017, la commission a relevé seulement 498 saisines. "Par rapport qui a prévalu au cours de la crise électorale de 2015 au Burundi, de telles avancées significatives à inscrire au palmarès du retour de la sécurité et de la protection des droits humains sont à saluer", a affirmé M. Baribonekeza. Les progrès réalisés dans le rapatriement des réfugiés burundais issus de la crise électorale de 2015 sont à encourager également a-t-il déclaré en outre, avant de révéler qu'environ 60.000 réfugiés de 2015 sur un total de 364.723 enregistrés par Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, se sont rapatriés en 2016. Toutefois, il a reconnu qu'il subsiste encore des défis dans le fonctionnement du système judiciaire burundais, particulièrement en ce qui concerne le respect des garanties légales, l'ignorance de la loi par la population et le manque d'accès à l'assistance judiciaire, la résistance à l'exécution des décisions judiciaires, l'abus des recours contre les mesures d'exécution, ainsi que les assassinats et les tentatives d'assassinat. "La CNIDH recommande d'user sans cesse du professionnalisme en livrant au public une information bien équilibrée pour éviter d'être des +canaux de relais de la haine+, ethnique en particulier", a-t-il souligné. Il a saisi l'occasion pour demander au gouvernement burundais de chercher les voies et moyens d'éradiquer le problème de mendicité et des enfants de rue, auquel les centres urbains burundais font face depuis plusieurs décennies. M. Baribonekeza a également interpellé les responsables des partis politiques opérationnels au Burundi, à favoriser l'avènement d'un climat de "tolérance politique" au Burundi, afin que les prochaines élections burundaises de 2020 soient apaisées et ne ramènent pas le pays sur la voie de la violence.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});